

CONTRAT DE PRÊT À USAGE (Version détaillée)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	8
0.00 INTERPRÉTATION	8
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Activités.....	8
0.01.02 Cas de Défaut.....	9
0.01.03 Changement de Contrôle.....	9
0.01.04 Charge.....	10
0.01.05 Contrat.....	10
0.01.06 Contrat Principal.....	10
0.01.07 Équipement.....	10
0.01.08 Filiale.....	10
0.01.09 Force Majeure.....	10
0.01.10 Information Confidentielle.....	11
0.01.11 Manquement.....	11
0.01.12 PARTIE.....	12
0.01.13 Personne.....	12
0.01.14 Pièce.....	12
0.01.15 Propriété Intellectuelle.....	12
0.01.16 Représentants Légaux.....	12
0.01.17 Stipulations Essentielles.....	12
0.01.18 Taux Préférentiel.....	12
0.02 Préséance.....	13
0.03 Juridiction.....	13
0.03.01 Assujettissement.....	13
0.03.02 Non-conformité.....	13
a) Divisibilité.....	13
b) Disposition alternative.....	13
0.04 Généralités.....	13
0.04.01 Cumul.....	13
0.04.02 Dates et délais.....	14
a) De rigueur.....	14
b) Calcul.....	14
c) Reports.....	14
0.04.03 Références financières.....	14
0.04.04 Renvois.....	15
0.04.05 Genre et nombre.....	15
0.04.06 Titres.....	15
0.04.07 Présomptions.....	15

0.04.08	Connaissance	15
0.04.09	Acceptation	15
0.04.10	PCGR	15
1.00	OBJET	16
1.01	Prêt.....	16
1.02	Conditions	16
1.02.01	Requises par le CLIENT	16
1.02.02	Requises par le SOUS-TRAITANT	16
1.02.03	Choix	16
2.00	CONTREPARTIE	17
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	17
3.01	Intérêt.....	17
3.02	Déchéance du terme	17
4.00	SÛRETÉS.....	18
4.01	En faveur du CLIENT	18
4.02	En faveur du SOUS-TRAITANT	18
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES.....	18
5.01	Statut.....	19
5.02	Capacité.....	19
5.03	Effet obligatoire	19
5.04	Résidence	19
5.05	Commission	19
5.06	Prête-nom.....	19
5.07	Stipulations Essentielles.....	19
5.08	Divulgateion.....	20
6.00	ATTESTATIONS DU CLIENT	20
6.01	Vices cachés	20
7.00	ATTESTATIONS DU SOUS-TRAITANT	20
7.01	Permis	21
7.02	Expertise.....	21
7.03	Assurances	21
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	21
8.01	Information Confidentielle.....	21
8.01.01	Engagement	21
8.01.02	Fin du Contrat	22
8.02	Assurance	22

8.02.01	Garantie d'assurance.....	22
8.02.02	Montant	22
8.02.03	Émetteur	22
8.02.04	Coassuré	22
8.02.05	Étendue de la responsabilité.....	23
8.03	Indemnisation.....	23
8.03.01	«Perte»	23
8.03.02	Portée.....	23
8.03.03	Procédure.....	24
8.03.04	Franchise	24
8.03.05	Limitation	24
8.04	Divulgateion.....	25
9.00	OBLIGATIONS DU CLIENT	25
9.01	Livraison.....	25
9.02	Jouissance paisible.....	25
9.03	Formation	25
9.04	Dépenses relatives à la conservation	25
9.05	Remplacement.....	26
9.06	Responsabilité	26
10.00	OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT.....	26
10.01	Assurance	26
10.01.01	Garantie d'assurance	26
10.01.02	Montant	26
10.01.03	Émetteur	26
10.01.04	Coassuré	27
10.01.05	Étendue de la responsabilité.....	27
10.02	Indemnisation.....	27
10.02.01	«Perte»	27
10.02.02	Portée.....	27
10.02.03	Procédure.....	28
10.02.04	Franchise	28
10.02.05	Limitation.....	28
10.03	Garde et usage	29
10.04	Localisation.....	29
10.05	Usage exclusif.....	29
10.06	Dépenses.....	29
10.06.01	Frais d'entretien.....	29
10.06.02	Utilisation.....	29
10.06.03	Remplacement prématuré.....	29
10.07	Dommmages.....	29
10.07.01	Force Majeure	29
10.07.02	Personne ou propriété d'autrui	30

10.07.03	Infractions	30
10.08	Avis aux créanciers.....	30
10.09	Inspection	30
10.10	Reproduction.....	30
10.11	Remise.....	30
10.12	Non-concurrence	30
10.12.01	Portée.....	30
10.12.02	Ajustements	30
	a) Territoire	31
	b) Durée	31
10.12.03	Pénalité.....	31
10.12.04	Autres Recours	31
10.13	Non-sollicitation de la clientèle	31
10.14	Non-sollicitation du personnel.....	32
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	32
11.01	Cession	32
11.01.01	Interdiction.....	32
11.01.02	Inopposabilité	32
11.01.03	Exception	32
11.02	Force Majeure	32
11.02.01	Exonération de responsabilité.....	32
11.02.02	Prise de mesures adéquates.....	32
11.02.03	Droit de l'autre PARTIE.....	33
11.03	Relations entre les PARTIES.....	33
11.03.01	Entrepreneurs indépendants.....	33
11.03.02	Contrôle.....	33
11.03.03	Aucune autorité	33
11.04	Exécution complète	33
11.05	Recours.....	33
11.05.01	Choix	33
11.05.02	Aucune restriction	34
11.06	Prescription	34
11.07	Propriété Intellectuelle	34
11.08	Imprévu	34
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	34
12.01	Avis	34
12.02	Résolution des différends.....	35
12.02.01	Négociations de bonne foi	35
12.02.02	Médiation	35
12.02.03	Arbitrage	35
12.03	Élection	35
12.04	Exemplaires.....	35

12.05	Modification	36
12.06	Non-renonciation	36
12.07	Transmission électronique.....	36
13.00	FIN DU CONTRAT.....	36
13.01	De gré à gré	36
13.02	Unilatéralement.....	36
13.03	Sans préavis.....	36
13.04	Avec préavis.....	37
13.05	Changement de Contrôle.....	37
13.06	Imprévu.....	37
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	37
14.01	Effet rétroactif	37
14.02	Vigueur immédiate	38
14.03	Vigueur différée	38
15.00	DURÉE.....	38
15.01	Probatoire	38
15.02	Initiale.....	38
15.03	Renouvelée.....	38
	15.03.01 Premier renouvellement	38
	15.03.02 Renouvellements subséquents	38
15.04	Survie.....	39
15.05	Non-reconduction	39
16.00	PORTÉE.....	39

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – RÉSOLUTIONS DES PARTIES.....	41
ANNEXE B – RÉSOLUTIONS DES PARTIES.....	42
ANNEXE 0.01.07 - LISTE DE L'ÉQUIPEMENT	43
ANNEXE 10.08 - AVIS AUX CRÉANCIERS DU SOUS-TRAITANT	44

○○○○○

CONTRAT DE PRÊT À USAGE intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE: **V1** (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*);

OU

V2 (*dénomination sociale*), personne morale dûment constituée selon la *Loi sur les* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*);

OU

V3 (*dénomination sociale*), personne morale dûment constituée selon la *Loi sur les* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son siège social au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V4 (*dénomination sociale*), personne morale dûment constituée selon la *Loi sur les* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant son siège social au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment enregistrée sous le numéro (.....) conformément à la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions est enregistrée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel qu'indiqué dans la résolution de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration]];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE «CLIENT»;

ET: (*identification du sous-traitant*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE «SOUS-TRAITANT»;

CLIENT	SOUS-TRAITANT

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES «PARTIES».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT:

- A) Le CLIENT œuvre dans le domaine de (description du secteur d'activités du client);
- B) Le SOUS-TRAITANT œuvre dans le domaine de (description du secteur d'activités du sous-traitant);
- C) Les deux PARTIES ont conclu un contrat (exclusif ou non exclusif) selon lequel le CLIENT commande au SOUS-TRAITANT la totalité des (description du bien à produire) qui doivent entrer dans la production du (description du produit fini);
- D) Pour faciliter la tâche du SOUS-TRAITANT, le CLIENT met à la disposition de ce dernier, outre les plans et devis requis, l'équipement suivant:
 - (énumération et description de chaque gabarit ou matrice);
- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le Contrat, ou dans toute documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

CLIENT	SOUS-TRAITANT

signifie (description des activités commerciales) par
(identification de la personne concernée);

0.01.02 Cas de Défaut

signifie l'un ou l'autre des événements suivants :

- a) si une PARTIE ne fait pas un des paiements (de principal ou d'intérêt) selon le calendrier prévu et qu'elle ne corrige pas un tel défaut dans les (.....) jours suivant réception d'un avis à cet effet;
- b) si l'une ou l'autre des sûretés prévues au Contrat est réduite en valeur, déchue ou expirée avant que l'obligation qu'elle garantie soit exécutée;
- c) si une PARTIE, dans ses états financiers intermédiaires ou annuels, ne présente pas un ratio de fond de roulement d'au moins 1:1;
- d) si les Activités d'une PARTIE sont interrompues pour quelque raison que ce soit pendant une période consécutive de (.....) jours ou plus;
- e) si une PARTIE fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers ou liquide involontairement ses biens;
- f) si une PARTIE devient insolvable ou si une requête en faillite la visant est déposée et un jugement final est rendu confirmant sa faillite;
- g) si une PARTIE vend, cède ou transfère ses droit au Contrat, en entier ou en partie, sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de
- h) si une PARTIE ne se conforme pas à l'un ou l'autre de ses engagements découlant du Contrat ou tout contrat subordonné à celui-ci et que tel défaut n'est pas corrigé dans les (.....) suivant réception d'un avis de défaut de
- i) si une PARTIE (ou l'une ou l'autre de ses Filiales) fait l'objet d'un Changement de Contrôle;

0.01.03 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE au Contrat ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne ou entité de titres d'une telle personne morale représentant plus de CINQUANTE POUR CENT (50%) des droits de vote de cette dernière;

CLIENT	SOUS-TRAITANT

- b) une entente portant sur la vente ou la disposition de tout ou de substantiellement tous les actifs de la personne morale;
- c) une réorganisation de la personne morale menant au transfert des droits conférés par le Contrat d'une PARTIE à une Personne liée;
- d) une fusion impliquant la personne morale; ou
- e) l'approbation par les actionnaires de la personne morale d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.04 Charge

désigne une cause légitime de préférence, un démembrement du droit de propriété, une modalité de la propriété, une restriction à l'exercice du droit de disposer et une sûreté conventionnelle ou légale;

0.01.05 Contrat

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation reliée ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à la section 12.05; les expressions «des présentes», «aux présentes», «en vertu des présentes» et «par les présentes» et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont utilisées dans le contrat, font généralement référence à l'ensemble du contrat plutôt qu'à une partie de celui-ci à moins d'indication contraire dans le texte;

0.01.06 Contrat Principal

désigne le contrat de sous-traitance intervenu antérieurement ou simultanément au présent Contrat entre le CLIENT et le SOUS-TRAITANT et auquel le présent Contrat est assujéti quant à son interprétation et à ses effets, à moins que le texte indique autrement;

0.01.07 Équipement

désigne, individuellement ou collectivement, tout gabarit, matrice ou autre outil énuméré à l'annexe 0.01.07 du Contrat;

0.01.08 Filiale

désigne une entité contrôlée par ou sous le contrôle conjoint d'une PARTIE au Contrat, par la propriété ou le contrôle de plus de CINQUANTE POUR CENT (50%) des droits de vote ou tout autre mode de propriété ou de contrôle de cette entité, tant que ce mode de contrôle subsiste;

0.01.09 Force Majeure

CLIENT	SOUS-TRAITANT